



**PROCES VERBAL DE REUNION DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 30 novembre 2017**

Le trente novembre deux mille dix sept à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

**PRESENTS** : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Olivier FAURE, Philippe KERNINON, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Michel CANCÈS, Karl CAMPDORAS-RAGON,

Mmes Séverine MARTIGNAC, Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE, Édith BRANCHE, Isabelle LIVI,

**ABSENT(S)** : Anaël MARTIN, Alexa OSMONT, Edwige LAVAL, Anne GIETHLEN,

**REPRESENTE (S)**:

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Karl CAMPDORAS-RAGON

**DATE DE CONVOCATION** : 23 novembre 2017

Le compte rendu de la séance du 26 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS GENERALES**

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- le programme du Théâtre de l'Usine pour décembre,
- une plaquette de présentation de la mission de conseil aux particuliers du Conseil Architecture Urbanisme Environnement,
- la présentation du service Point Accueil Transmission de la Chambre d'Agriculture, service destiné à faciliter la reprise d'exploitations agricoles,
- la lettre d'Aurélien Pradié, Député du Lot,
- le rapport d'activité 2016/2017 de l'Association des Maires de France.

### **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL**

D. Lagarrigue :

Les agents ont effectué les dernières tontes, ils procèdent actuellement au ramassage des feuilles mortes.

L'aire de stockage de l'atelier communal a été en partie nettoyée. Des matériaux de récupération trop vieux ou en mauvais état ont été transportés en déchetterie.

Le traco-pelle et le broyeur de branches nécessitent quelques réparations.  
L'épaveuse a été passée dans tous les chemins de la commune.  
L'éclairage festif a été mis en place et les sapins seront livrés la semaine prochaine.  
Les agents ont refait l'isolation sur une partie de la tuyauterie à la station d'épuration.  
Les travaux se poursuivent sur les sanitaires de la source. L'habillage en bois est à moitié fait.

Il a participé à plusieurs réunions concernant le transfert de compétences eau et assainissement. Les deux projets (Communauté de communes et Département, et Syndicat du Limargue) travaillent actuellement sur la gouvernance.

Il a également participé à une réunion de la Fédération Départemental d'Énergies du Lot qui va prochainement se transformer en Territoire d'Énergie du Lot. Les principaux points abordés ont été :

- la dissimulation des réseaux : pas d'augmentation de tarif en 2018
- la pose de compteurs Linky
- le chèque énergie qui va remplacer les aides au chauffage d'EDF solidarité.

#### K. Campdoras-Ragon et I. Livi :

La tombola des commerces va être de nouveau organisée cette année. Les boîtes et tickets seront distribuées dans la semaine.

Ils demandent s'il est possible de diffuser de la musique pendant les fêtes dans le village comme l'année dernière ? Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

#### Ph. Kerninon :

La commission communication prépare le bulletin annuel.

Agenda 21 : Il rappelle que la charte Agenda 21 se termine à la fin de l'année. La plupart des fiches actions ont été menées à bien ou sont en cours. Il en reste quelques unes plus difficiles à mettre en oeuvre. Cette charte peut être renouvelée pour 3 ans. Il demande aux élus leur sentiment sur cette prolongation.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, considérant l'engagement de la commune dans la protection de l'environnement (mise en place du 0-phyto, commune 100% compostage ...),

- décident de demander le renouvellement de la charte Agenda 21 pour 3 ans avec l'Association Notre Village,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

#### I. Cépède-Lascoste :

Elle a participé à l'Assemblée Générale de la Fromagerie. Leurs résultats sont très satisfaisants.

#### S. Martignac :

Elle détaille le programme des animations Téléthon du dimanche 3 décembre : cuisson du pain, randonnées, vente d'huîtres...

#### J. L Lambert :

Il demande si les élus sont d'accord pour décorer la grand rue comme l'année dernière. Les conseillers à l'unanimité lui donnent mission de s'occuper de cette décoration.

## **POINT SUR LES DOSSIERS**

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

### **REFLEXION SUR L'EVENTUALITE DE CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE**

Le Maire rappelle qu'il ne s'agit que d'une réflexion et qu'aucun engagement n'est en cours. Les élus des 2 communes s'interrogent sur les avantages qu'une telle création pourrait apporter en termes de développement.

## **RAPPORTS D'ACTIVITE 2016 DE CAUVALDOR : SERVICE PRINCIPAL, SERVICES ANNEXES et SMPVD**

Le Maire rappelle aux élus qu'ils ont reçu par mail les différents rapports d'activité transmis par Cauvaldor pour l'année 2016 : Cauvaldor, Service Public Assainissement Non Collectif, Réserve Naturelle Régionale des Marais de Bonnefont, Déchets Ménagers, Communauté de Communes Cère et Dordogne, ainsi que celui du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne dissous au 31 décembre 2016. Il souligne les principales informations de chaque rapport et demande aux élus de se prononcer sur leur adoption.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adoptent les rapports d'activités 2016 présentés par la Communauté de communes.

## **ESPACE MULTIACTIVITES - CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

A. Terlizzi rappelle aux élus qu'en séance du 28 septembre 2017, ils ont choisi les 3 candidats admis à soumettre une offre en vue du choix définitif du maître d'œuvre. Ces trois candidats étaient :

- Société BAST de Toulouse,
- Atelier AAFM de Cahors
- Société PHBA de Figeac

Les trois offres ont été déposées le 14 novembre comme prévu et ont été analysées par le SDAIL et le CAUE. Les architectes ont été reçus le 21 novembre en Mairie par une partie des conseillers municipaux, M. Leviel du SDAIL et Mme Cailleret du CAUE pour répondre aux interrogations des élus sur leur projet. L'avis unanime des élus présents s'est porté sur le projet présenté par l'Atelier d'Architecture Franck Martinez de Cahors qui permet de structurer l'entrée de village en installant le futur bâtiment sur le haut du terrain.

Les projets sont projetés en séance et les élus sont invités à se prononcer sur le choix définitif du maître d'œuvre.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de retenir l'Atelier d'Architecture Franck Martinez de Cahors pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'espace multiactivités pour un pourcentage d'honoraires de 12.2%,
- de verser aux deux autres candidats l'indemnisation prévue par le règlement de consultation : 3 600 € TTC à chacun,
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **DEMANDES DE FINANCEMENT: CREATION D'UN ESPACE MULTIACTIVITES**

Le Maire rappelle aux élus la délibération du 28 septembre 2017 concernant les demandes de financement auprès de différents organismes pour la création de l'espace multiactivités. Depuis cette date, quelques modifications ont été apportées à l'estimatif des travaux et notamment le montant relatif aux honoraires pour la maîtrise d'œuvre. L'étude financière réalisée par le SDAIL permet de fixer le montant de ces travaux à la somme de **1 325 645.90 € HT** qui se décomposent comme suit :

### **Dépenses :**

travaux (construction, VRD, mobilier)	1 042 125.00 € HT
honoraires, études	283 520.90 € HT
<b>Total</b>	<b><u>1 325 645.90 € HT</u></b>

Ces travaux pourraient être financés de la façon suivante :

### **Recettes :**

• Etat : DETR 2018 (projet structurant)	300 000 € HT
• Département : FAST (projet structurant)	100 000 € HT
• Région :	100 000 € HT
• Communauté de Communes fonds de Concours	50 000 € HT
• Autofinancement (fonds propres et emprunt)	775 645.90 € HT

**Total** **1 325 645.90 € HT**

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décident:

- de solliciter l'attribution des financements tels que définis ci-dessus,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ces travaux (devis, demandes de subventions...).

## **PROJET DE PARC DE LOISIRS**

Le Maire informe les élus de la réception en mairie d'investisseurs qui souhaiteraient installer un parc de loisirs à Côte Rouse sur le site de l'ancienne station d'épuration et dans le bois des Calpres. Ce parc regrouperait jeux en hauteur style accrobranches, lazer games, etc...

Plusieurs questions sont soulevées par les élus :

- résidence de tourisme et village à proximité
- parkings en entrée de village
- projet de gestion du bois par l'Office National des Forêts
- présence d'un Parc Aventure à 5km

Afin de répondre aux différentes interrogations, le maire demandera aux investisseurs de venir présenter leur projet aux élus lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

## **RYTHMES SCOLAIRES**

Ph. Kerninon rappelle aux élus la possibilité de modifier les rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018. Trois possibilités sont offertes :

- semaine de 4 jours et demi avec mercredi matin (organisation actuelle)
- semaine de 4 jours et demi avec samedi matin
- semaine de 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

Un questionnaire a été diffusé avant les vacances scolaires de Toussaint aux parents d'élèves, enseignants, délégués du SIVU l'Etoile, personnel communal. Les résultats montrent une légère majorité de personnes favorables au retour de la semaine de 4 jours.

Pour modifier le rythme scolaire, il faut pouvoir justifier d'un avis concordant des Mairies du Regroupement Pédagogique Intercommunal et du Conseil d'école et le transmettre à l'Inspection Académique pour validation. Le Conseil d'École doit se réunir avant le 2 février 2018. Il demande donc aux élus de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Les élus, après en avoir délibéré par 10 voix pour et une abstention (Olivier Faure) se prononce pour que les classes du RPI fonctionnent sur un rythme de 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi) à compter de la rentrée de septembre 2018.

## **CIMETIERE - JARDIN DU SOUVENIR**

I. Cépède-Lascoste rappelle aux élus que la commune a créé un jardin du Souvenir au cimetière communal. Cette installation permet la dispersion des cendres. La Commune doit noter le nom des personnes incinérées dont les cendres ont été dispersées sur un registre conservé en Mairie, mais également sur une plaque d'identification (Livre du Souvenir) située à proximité du Jardin du Souvenir. Elle présente les différents modèles de la société Granimond, fournisseur des installations du Jardin du Souvenir : pupitre sur colonne (1 357.44 € TTC) ou pupitre sans pied (804.48 € TTC). Ces modèles permettent l'apposition de 24 plaques signalétiques.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- décident d'acheter le pupitre sans pied pour la somme TTC de 804.48 €,
- autorisent le Maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

## **PROJET D'ECHANGE DE TERRAINS**

Le Maire informe les élus de la réception d'une demande d'échange de terrain émanant de l'EURL Salmière Immobilier, propriétaire du Grand Hôtel. Elle souhaiterait échanger l'ancien terrain de football contre la parcelle communale en triangle située face au grand portail d'entrée de l'Hôtel, sous réserve de l'élargissement d'1 à 2m de la route communale menant Par Vinade le long de l'ancien terrain.

Les élus se prononcent favorablement sur le principe de cet échange de terrains, mais souhaitent étudier plus en détail ce projet en ce qui concerne les possibilités de sortie des véhicules venant de la "vieille côte".

## **TRANSFERT DE LA VOIRIE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

D. Lagarrigue rappelle aux élus la situation de la voirie au regard de la communauté de communes. Avant la fusion de 2017, CAUVALDOR avait approuvé la définition et le contenu de la voirie d'intérêt communautaire. Ainsi, sur le périmètre concerné (donc tout le périmètre sauf ex Cère et Dordogne et Sousceyrac en Quercy), la compétence s'est exercée conformément à cette validation dès le 1er janvier 2017. Il convenait donc de formaliser la mise à disposition de cette voirie, par la rédaction de procès-verbaux, signés par le Maire concerné et le Président de CAUVALDOR. Les élus communautaires réunis en séance du 18 septembre dernier, ont validé ces procès-verbaux. La communauté n'interviendra que sur les voies et places indiquées dans ce tableau qui servira de support définitif au calcul des charges afférentes à cette compétence.

Il présente le tableau de classement de la voirie communale qui comprend la voirie rurale, les rues et les places.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- approuvent le transfert des voies communales, rues et places tels que présentés en annexe
- autorisent le Maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

## **CONTROLE DE LA QUALITE DE L'AIR ÉCOLE MATERNELLE**

Le Maire informe les élus de l'obligation de contrôle de la qualité de l'Air dans tous les établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans créée par la loi du 12 juillet 2010. Ces contrôles doivent être effectués par des laboratoires agréés. Ils comprennent 3 mesures : formaldéhyde, benzène et CO<sup>2</sup> et doivent être réalisés en 2 fois (période de chauffage et période hors-chauffage).

Il présente les devis réalisés par les laboratoires consultés :

- laboratoire Départemental d'Analyses Cahors : 3 180.82 € TTC
- LAB'EAU Hygiène & Environnement Montauban : 2 712.00 € TTC

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décident de retenir la proposition formulée par le LAB'EAU de Montauban pour la somme de 2 712 € TTC,
- autorisent le Maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire informe les élus des différentes manifestations auxquelles la commune peut être représentée :

- Assemblée Générale de Music Passion le 13 décembre à Gramat
- Assemblée Générale du Gymnast Club le 11 décembre à Gramat
- Cérémonie de remise des insignes aux 30 maîtres de chiens et aux 22 suppléants à l'issue de leur stage de formation au Centre Cynophile de Gramat

Il rappelle aux élus que les pompiers du Centre de Secours de Gramat organiseront leur cérémonie traditionnelle de la Ste Barbe à Alvignac le samedi 9 décembre à partir de 18h. Après la messe, la remise des médailles et les discours des autorités, la population est invitée à partager le verre de l'amitié au foyer rural. Le stationnement et la circulation seront interdits sur la place de la mairie ce jour-là de 14h à 21h.

Il donne les résultats du Casino pour le mois d'octobre. Ils sont sensiblement équivalents à ceux de l'année dernière pour la même période.

Il fait part aux élus de la demande d'achat d'une parcelle communale située au lotissement des Barrières Hautes. Cette parcelle est actuellement enregistrée en parking, mais n'est pas utilisée. Le Service Départemental Incendie et Secours n'a pas répertorié cette place comme zone de retournement. Une demande a été faite auprès du service juridique de Cauvaldor pour s'assurer de la possibilité de vente de cette parcelle. Cette demande sera réexaminée lors de la prochaine réunion.

Il fait part de la demande de M. et Mme Péres qui souhaiteraient acheter la bande de terrain située au droit de leur terrain le long de la route de Lagorce correspondant au talus. Après examen sur place, il s'avère que la privatisation d'une partie de ce talus ne permettrait plus à la commune d'assurer un entretien correct de ce secteur. Il ne sera donc pas donné suite à cette demande.

D. Lagarrigue présente le devis réalisé par les Établissements Monteil de Brive pour la fourniture de vêtements de travail haute visibilité pour les agents techniques. Cette entreprise fournit déjà les vêtements des différentes équipes techniques de la Communauté de Communes et Alvignac pourrait bénéficier de tarifs déjà négociés. Le montant maximum des achats pour une tenue complète pour les 4 agents serait de 1 954.44 € TTC.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décident de retenir la proposition formulée par les Établissements Monteil de Brive pour la somme de 1 954.44€ TTC,
- autorisent le Maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

La cérémonie des vœux de la commune sera organisée le samedi 20 janvier à 17h au foyer rural.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 20 décembre à 20h 30.

Fin de séance à 23h 35.

ALFRED MATHIEU  
TERLIZZI

DANIEL  
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-  
LASCOSTE

PHILIPPE  
KERNINON

OLIVIER  
FAURE

KARL  
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC  
LAMBERT

SÉVERINE  
MARTIGNAC

ISABELLE  
LIVI

ANNE  
GIETHLEN

EDWIGE  
LAVAL

ÉDITH  
BRANCHE

JEAN-MICHEL  
CANCÈS

ANAËL  
MARTIN

ALEXA  
OSMONT